



**Avis d'attribution des contrats d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du
Domaine Public Maritime suite aux procédures de mise en concurrence, en
application des dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes
Publiques (CGPPP).**

Nom et adresse de l'établissement gestionnaire :

Métropole Aix-Marseille-Provence
Direction Développement des Ports de Plaisance
Le Pharo 58, boulevard Charles-Livon
13007 MARSEILLE

Objet du (des) contrat(s) :

Occupation et/ou exploitation de poste(s) à flot (PAF), plan(s) d'eau (PE) et/ou terre-plein(s) (TP) avec activité économique suite aux procédures de mise en concurrence, en application des dispositions prévues aux articles L.2122-1-1 et suivants du CGPPP. La Métropole Aix-Marseille-Provence délivre aux occupants énumérés ci-dessous une AOT d'une durée de cinq (5) ans sur le port de **La Pointe Rouge et les petits ports associés**.

Référence de la procédure et Bénéficiaire(s) du contrat, Objet du contrat et Consistance d'occupation.

MEC56-2022-PR : L'association MARSEILLE SPORTS LOISIRS CULTURE pour la pratique d'activités subaquatiques. 1 PAF.

MEC71-2022-PR : L'association MARSEILLE SPORTS LOISIRS CULTURE pour la pratique d'activités subaquatiques. 1 PAF.

MEC72-2022-PR : La société A BORD PERMIS BATEAU pour une activité de bateau-école. 1 PAF.

MEC74-2022-PR : La société POSEIDON pour l'exercice d'activités mixtes de nautisme et activités associées. 1 PAF.

Date de publication et durée de la publicité :

29/05/2023 pour une durée de 30 jours.